



## **RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

**concernant le bilan de la fusion entre les communes du Locle et des  
Brenets après la première législature**

---

(Du 5 juin 2024)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **1. Introduction**

Le Conseil communal soumet ce rapport d'information qui reflète l'analyse des services à la suite de la fusion, à la demande de la commission de fusion. Le Conseil et la commission ont trouvé important de faire un bilan en cette fin de législature de notre commune fusionnée.

### **2. Historique**

Comme vous le savez les Loclois ainsi que les Brenassiers ont voté à la grande majorité (82,5 % pour les Loclois et 71,8 % pour les Brenassiers) le 29 juin 2020 en faveur d'une fusion entre nos deux entités. Ainsi le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est née notre nouvelle commune.



### **3. Analyses des services**

Voilà quatre ans que les services construisent le nouveau visage de cette commune. Ainsi il nous a semblé opportun de leur donner la parole sur ces quatre ans. Chaque conseiller/ère a fait la synthèse dans ses services.

#### **3.1. Dicastère DEPES (M. Michaël Berly)**

##### **3.1.1. Service de la promotion et communication de la Ville**

La fusion des Brenets avec Le Locle a certainement apporté une plus-value au premier nommé.

En effet, tant au niveau du tourisme, de la communication que de la promotion, le village des Brenets fait maintenant partie intégrante de la Ville du Locle, ce qui implique :

- Communication : toute notre communication externe englobe Les Brenets, entre autres sur notre site internet.
- Promotion : la promotion des manifestations, des commerçants et des sociétés locales est englobée dans tous les outils à disposition de la Ville du Locle : site internet, plaquette-agenda distribuée dans tout le district, affiches, Trait d'union, etc... Les sociétés locales et les commerçants bénéficient ainsi d'une plus grande vitrine pour leur promotion. Les vitrines de promotion ont été changées sur l'ensemble de la commune car elles étaient vieillissantes.
- Tourisme : même si le Doubs et son saut faisaient déjà partie de notre promotion touristique, il est évident que la fusion a donnée encore plus d'impact à la mise en valeur de cet atout touristique pour la région.

### 3.1.2. Service de la voirie et des sports

La fusion des services de la voirie s'est dans l'ensemble bien déroulée. Le service a progressivement intégré les employés des Brenets pour ainsi harmoniser le fonctionnement (horaires, méthode de travail et matériel). Il a aussi été décidé de croiser les équipes afin que chacun découvre de nouveaux territoires et de permettre une suppléance si nécessaire. Il est aussi à relever que la fusion a permis d'économiser un poste.

Les relations avec la population se sont dans l'ensemble bien passées. Le service a été à l'écoute des attentes des citoyens sans toutefois pouvoir répondre à toute les demande de la population afin de garantir une équité de traitement avec les habitants du Locle.

La réorganisation de la déchetterie, qui était plus que nécessaire, s'est faite progressivement pour faire adhérer les habitants. Cela a permis une économie de plus de Fr. 26'000.- par année pour ce poste. Les problèmes initiaux liés au respect du règlement de la déchetterie sont maintenant résolus.

La mise en place d'un ramassage d'objets encombrants sur demande en porte à porte a été très bien perçue par la population.

Le seul travail supplémentaire est venu de la reprise de l'entretien des terrains de football des Brenets par le service de la voirie. Cet entretien était auparavant effectué par le concierge du site.

### 3.1.3. Service des forêts

La gestion du domaine forestier communal des Brenets par la Ville du Locle a commencé le 1 septembre 2018 soit presque 2 ans avant la fusion proprement dite.

Par conséquent, lors de la fusion toutes les tâches du domaine forestier des Brenets étaient déjà connues du service forestier loclois, ce qui a engendré une diminution et une simplification d'un certain nombre de tâches administratives. Par contre les tâches de terrain n'ont pas diminué et deviennent plus complexes en lien notamment avec le réchauffement climatique.

Au final, la découverte d'un nouveau territoire comme celui des Brenets, avec sa grande diversité et le Doubs, est attractif pour le service.

### 3.1.4. Cercle scolaire le Locle

La commune des Brenets faisait déjà partie du cercle scolaire du Locle avant la fusion, au même titre que les communes de La Brévine, du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu. De ce fait, la fusion a eu très peu d'impact sur le cercle scolaire.

Le changement le plus significatif est que la commune a repris à sa charge le budget et ne facture plus les frais d'écolage aux Brenets. Les bâtiments scolaires des Brenets ont aussi été repris par notre gérance communale. Il est aussi à relever que peu de temps après la fusion la commune a décidé d'arrêter le transport scolaire aux Brenets et en compensation verse une indemnité aux parents des enfants éloignés géographiquement des collèges. Les camps de ski aux Brenets ont été maintenus grâce à la Fondation de l'enfance qui finance en grande partie cet événement.

## **3.2. Dicastère DASC (M. Cédric Dupraz)**

### 3.2.1. Culture

La culture constitue une offre particulièrement importante en matière d'attractivité résidentielle et touristique, mais également et surtout en matière de « ciment social » d'un territoire.

La culture comprend différents aspects, notamment ceux de présentation et de valorisation des collections et du territoire. Elle a un caractère institutionnel et événementiel. Dans ce cadre, différents événements et réalisations ont été consolidés ou mises en place (voire rubrique tourisme), tel qu'un espace dédié à l'histoire de la localité des Brenets ou la valorisation du patrimoine de la localité.

### 3.2.2. Tourisme

Le renforcement de la promotion du tourisme était un objectif attendu de la part des citoyens, notamment au niveau des habitants des Brenets. Un Conseil du tourisme, regroupant le chef de dicastère, ainsi que des représentants de Tourisme neuchâtelois, de la promotion de la Ville, des institutions muséales et de la localité des Brenets par le vice-chancelier a été institué. Une commission législative touristique a également vu le jour.

Un rapport diagnostic sur la politique touristique a été établi et présenté, par le Conseil communal, en 2022, couvrant l'ensemble du territoire de la nouvelle commune. Dans ce cadre, les bassins du Doubs et son saut ont été retenus comme marqueurs identitaires uniques (USP). Ces derniers ont par ailleurs été intégrés par le canton dans la fiche « tourisme » en élaboration du plan directeur cantonal.

La nouvelle commune a bénéficié de la reprise du complexe hôtelier des Rives du Doubs (Pré-du-Lac 25, 26 et 27). Les hypothèques se montant à Fr. 1'100'000.-, celles-ci seront remboursées à l'échéance. Des investissements ont également été réalisés afin de maintenir la valeur du bien. Un appartement pour vacanciers a été transformé et mis en location à l'année afin de rentabiliser le complexe.

La nouvelle commune a également mis en place différentes offres touristiques et culturelles.

- Valorisation des jardins et du Pilon des Brenets

Les jardins et le parvis de l'ancienne église des Brenets ont donné lieu à une attention toute particulière. Dans ce cadre, le pilori, témoin exceptionnel des châtiments infamant qui avaient court jusqu'au début du 19e siècle, a été déplacé et valorisé. Parallèlement, le chemin piétonnier dit du « casse cul » a été rénové et une nouvelle signalétique mise en place.

- « Les Brenets à la Belle époque »

Un parcours « Les Brenets à la belle époque », période se situant au début du 20e siècle, a également été mis en place. Ainsi, des reproductions de photos de cette époque ont été déployées, en 2022, sur le territoire de la localité. Parallèlement, ces différents projets ont été implémentés sur l'application « IZI Travel ». Comportant 17 postes, celle-ci permet de bénéficier d'explications orales et écrites sur ces réalisations.

- Parcours sur l'histoire des Brenets

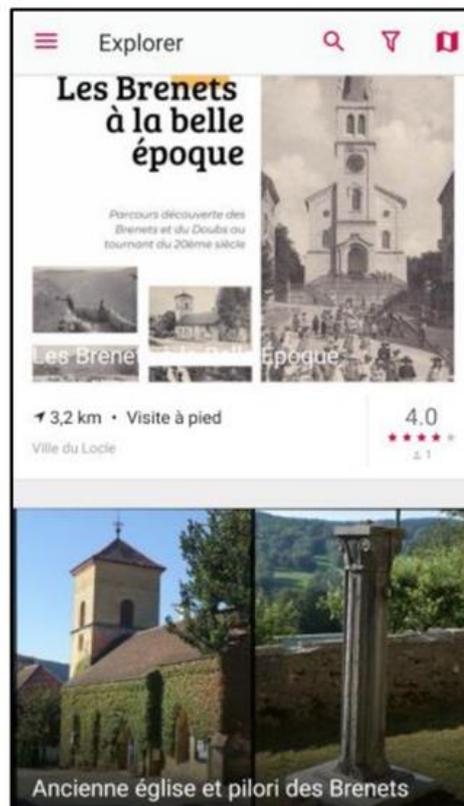
Le 20 juin 2024, la Ville du Locle inaugurerait un parcours retraçant l'histoire des Brenets. Au travers de différents postes, celui-ci se situe dans le clocher de l'ancienne église des Brenets, à proximité du pilori historique de la localité.

- Commémoration de Guinand l'Opticien

En 2024, le Musée d'horlogerie du Locle commémorera au travers de différents événements le 200e anniversaire de la mort de Guinand l'Opticien (1748-1824). Figure emblématique de la localité des Brenets, il contribua à la connaissance sur l'optique moderne.

Parc naturel régional du Doubs

En janvier 2022, le Conseil général de la nouvelle commune a ratifié le nouveau contrat de Parc du « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 – 2032.



### • Chasse au trésor sur la contrebande

Le Parc naturel régional du Doubs et le Parc du Doubs horloger vont, le 18 juin 2024, inaugurer une « Chasse au trésor sur la contrebande ». Débutant près de la Maison du Site, ce parcours de 2.6 kilomètres comprend 10 postes retraçant l'histoire de la contrebande qui avait cours jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir ou redécouvrir ce site exceptionnel des bassins du Doubs de part et d'autres de la frontière.

### • Porte d'entrée du Parc naturel du Doubs

Inscrite et reconnue par la Confédération dans le cadre du plan d'action du développement du Parc naturel régional du Doubs, la réalisation d'une porte d'entrée du Parc sur territoire des Brenets est prévue en 2025-2026. Celle-ci se fait en collaboration avec les autorités du Parc, l'Institut suisse de spéléologie et karstologie (ISSKA) et les Autorités communales. Différents espaces ont été arrêtés et la muséologie est en phase d'élaboration.



### Soutien aux événements privés

L'offre événementielle sur territoire de la localité des Brenets a été relativement riche. La nouvelle commune a soutenu la plupart des activités et manifestations, par le biais de prestations en nature ou/et de subventionnements. Le syndicat d'initiative des Brenets (SIB) a continué son travail. Parmi les différents événements, nous pouvons citer par exemple, les « apéros » du Lac, proposant des concerts estivaux, un premier marché du terroir en 2023 au centre du village ou des repas gastronomiques, en 2024, intitulés « Le Roi de Prusse aux Brenets : le retour ». La salle de spectacle a, quant à elle, accueilli plusieurs manifestations annuelles.

### Stratégie de communication touristique

À la suite d'un concours auprès de différents bureaux promotionnels du canton, le Conseil communal a déterminé un lauréat. Débutée en avril, la campagne se déploie également autour de l'offre touristique, particulièrement abondante. Celle-ci prend la forme entre autres d'affichage SGA, d'un nouveau site internet et de films promotionnels. Une promotion des nombreuses infrastructures culturelles, sportives et de loisirs associée à un environnement naturel exceptionnel devraient encore améliorer notre image touristique. Les marqueurs identitaires uniques (USP) seront valorisés, en tant que stratégie de marketing territorial.

### Commission législative du tourisme

La commission législative du tourisme a également lancé différentes réflexions et projets, dont notamment la réalisation d'un ponton depuis les Pargots aux rives. De même, un projet de rénovation et de valorisation du chemin des planètes, qui relie Le Locle et les Brenets est en cours de consolidation.

### Évolution des nuitées

En 2019, année de référence, le nombre de nuitées cumulé des communes du Locle et des Brenets se montait à 9'902.

Le nombre de nuitées a désormais doublé sur notre territoire avec une moyenne de plus de 17'000 nuitées sur les trois dernières années. L'année 2024 débute avec une augmentation de plus de 15 % par rapport à la même période 2023.

| 2019  | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   |
|-------|--------|--------|--------|--------|
| 9'902 | 15'123 | 19'886 | 15'881 | 16'136 |

A noter que ces nuitées ne comprennent pas celles liées aux campings et à la parahôtellerie (chambres d'hôtes, Airbnb, ...).

Concernant la Neuchâtel Tourist Card, la visite des Bassins du Doubs a été, en 2021, l'offre la plus utilisée sur territoire neuchâtelois, les Moulins du Col-des-Roches arrivant quant à eux en troisième place. Les sécheresses de 2022 et 2023 ont néanmoins péjoré grandement la société de navigation.

#### Utilisation du Fonds de fusion (tourisme)

Le fonds de fusion était initialement doté d'un montant de Fr. 2'061'000.00. A ce jour, celui-ci se monte, en intégrant les promesses de soutien, à Fr. 1'557'976.00. Nous listons les projets et réalisations en lien avec le territoire de la localité des Brenets :

- Création de places de camping-car aux Brenets : 30'000.00
- Réfection du chemin du Saut-du-Doubs : 13'139.40
- Espace historique sur le passé des Brenets : 8'833.00
- Étude sur l'assèchement du Doubs et solutions : 45'000.00
- Soutien édition du « Guide Montagnes neuchâteloises » : 5'500.00
- Campagne promotion exogène : 110'000.00

Le fonds a également contribué au financement d'autres projets touristiques, tels que Swissminiatur, l'Exomusée, la Foire du Livre, les « Clés du Locle », le sentier didactique de la Combe-Girard ou la réactualisation de l'Espace UNESCO. Enfin, un montant de Fr. 75'517.- a aussi été utilisé afin de renforcer la structure de la ville dans le cadre de la réactualisation des différents règlements.

#### Constitution d'un groupe de travail pour la sauvegarde du Doubs

Une « task force » s'est constituée au vu de la situation plus que problématique et récurrente des bassins du Doubs. Celle-ci a pour but d'alerter, de sensibiliser, de mutualiser les connaissances et d'étudier la situation de cet endroit, qui constitue un marqueur identitaire de la région.

Ce groupe de travail est composé de différentes collectivités, services cantonales, associations et sociétés. Au vu du caractère binational de la rivière, les institutions supérieures ont une prérogative sur celle-ci, notamment en matière d'intervention. Ainsi, une interpellation au niveau fédéral a été déposée. Dans sa réponse, le Conseil fédéral stipulait qu'avant d'envisager des mesures de modifications artificielles de l'infiltration des eaux du Doubs, « *une compréhension accrue du système karstique et des interactions entre eaux de surfaces et eaux souterraines est essentielle* ». Dans ce cadre, la Ville du Locle et Tourisme neuchâtelois ont lancé une étude sur l'hydrologie des bassins du Doubs, réalisée par l'ISSKA.

De leur côté, les Autorités et institutions françaises ont également finalisé une étude sur l'ensemble du parcours du Doubs depuis Pontarlier.

La structure juridique portant le dossier est désormais l'Agglomération urbaine du Doubs. Au vu de l'importance du dossier, la Ville et Tourisme neuchâtelois ont anticipé certaines études complémentaires, notamment en lien avec les solutions qui pourraient y être apportées.

### 3.2.3 Jumelage

La nouvelle commune fusionnée comprend désormais trois jumelages, à savoir ceux de Gérardmer dans les Vosges (FR), de Sidmouth dans le comté de Devon (GB) et celui de Laroque dans l'Hérault (FR). L'association de jumelage des Brenets, faute de comité et de membres actifs, a été dissoute. Sa fortune a été remise à la Ville, puis transférée à l'Association de jumelage du Locle. Cette dernière se tient à disposition si des personnes motivées souhaitent réactiver ce jumelage.

### 3.2.4 GSR

La participation à la facture sociale de l'ancienne commune des Brenets a été intégrée à celle du Locle. La bonne situation économique a permis de limiter l'évolution des coûts.

### 3.2.5 Bibliothèque

L'offre du bibliobus a été conservée sur le territoire de la localité des Brenets.

## **3.3. Dicastère DUMAS (M. Philippe Rouault)**

### 3.3.1. Urbanisme

La fusion a apporté un surcroît de travail important pour l'élaboration du PAL avec un dézonage séparé pour les deux anciennes communes, qui est particulièrement important sur la zone Brenets : 14 hectares et seulement 4 pour l'ancien territoire du Locle. Une difficulté supplémentaire est apportée par le fait que c'est le service de l'urbanisme de La Chaux de Fonds qui a effectué la pré-étude.

Cela a aussi amené un surcroît de travail pour les permis de construire : 65 demandes de permis de construire ont été déposées sur le territoire de l'ancienne commune des Brenets sans augmentation du nombre d'EPT depuis le 1 janvier 2021.

De même, pour les travaux de génie civil, le service a dû les suivre, faire des rapports de demandes de budgets et de subventions sur un territoire nettement plus vaste qu'avant et qui de plus comportait un nombre conséquent d'inconnues pour le service. Il est à noter que cette surcharge de travail n'a été compensée que par une augmentation de durée limitée des EPT et uniquement pour l'élaboration du PAL.

### 3.3.2. Gérance des bâtiments

Après plus de 3 ans de fonctionnement de la nouvelle commune et avec le recul nécessaire, un constat s'impose, le processus de fusion n'a pas été très bien anticipé et trop rapide au niveau de la gérance communale. La charge de travail supplémentaire a été sous-estimée lors de la fusion.

En effet, et surtout pour 3 grands bâtiments (salle de spectacles, halle de sports et Temple), le travail administratif concernant les réservations, les locations et les facturations s'est avéré nettement plus important que prévu. Ces tâches sont très chronophages (en plus des mêmes tâches pour le territoire du Locle comme les salles de gymnastique, la halle polyvalente, le Casino, etc) et péjorent par conséquent d'autres activités de la gérance communale comme, par exemple, la visite d'immeuble, la création d'un site internet pour la location, pour lesquelles nous n'avons pas eu le temps nécessaire à disposition. Il sera, par conséquent, impératif de prévoir une augmentation de personnel d'environ 20 à 30 % pour permettre à ce service de retrouver un fonctionnement normal.

Voici une liste des bâtiments et terrains à gérer en plus depuis la fusion :

#### Patrimoine administratif (gérance technique, administrative et locations de salles) :

- Halle de sports, Champ-Nauger 1
- Salle de spectacles, Fontaine 7
- Bureau communal, Lac 22
- Collège, collège 2
- Hangar TP et service du feu, La Crête 92 Temple, Temple 17
- Port, bar, kiosque w.-c., Pré-du-Lac 29
- Stands de tir 50m et 300m, hors service mais locaux loués
- w.-c. publics Saut-du-Doubs
- Tour Jürgensen
- Mausolée, Le Vorpet
- Abri locomotive, rue de La Gare

#### Patrimoine financier (gérance technique, administrative et financière) :

- Gare 3, centre médical et 2 appartements
- L'Arvoux, 1 chalet et 1 pavillon
- Complexe des Rives du Doubs : (legs à l'ancienne Commune des Brenets décembre 2020)
  - Pré-du-Lac 25, locatif comprenant 2 appartements (ancien bâtiment des douaniers)
  - Pré-du-Lac 26, hôtel-restaurant des Rives du Doubs
  - Pré-du-Lac 27, locatif mixte comprenant 1 appartement et 2 studios au 1er étage, ancienne cuisine occupée par une brasserie au rez, grande salle de l'ancien restaurant.
- 18 baux pour terrains et terrains agricoles avec quelques surprises : modifications de baux non communiquées ou résiliation non communiquée, inexistence de baux pour certaines parcelles.

### 3.3.3. STEP

Depuis la reprise de la STEP des Brenets par les services du Locle d'importants travaux ont été effectués :

- Changement du compacteur de déchets
- Réparation des ouvrages de génie-civile : la toiture du local de déphosphatation
- Changement des armoires électriques et de toute l'installation électrique
- Raccordement informatique à la STEP du Locle et au système de téléalarme
- Changement de la station de dosage du FeCl
- Changement des vannes à boues
- Mise en conformité des dispositifs de sécurité
- Installation d'un container pour le stockage du matériel de maintenance

Ces travaux ont permis d'avoir une surveillance de la STEP des Brenets à distance et d'améliorer l'automatisation mais ont été très onéreux vis-à-vis de la volonté de sa réfection complète dans ces prochaines années.

Il faut actuellement un poste à mi-temps pour en assurer le bon fonctionnement.

Il est à noter que le dernier rapport d'exploitation fini par cette phrase :

« Il est urgent de moderniser les installations de traitement du Locle en réalisant une nouvelle STEP, mais surtout, en parallèle, de poursuivre la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Seule cette dernière mesure permettra d'obtenir des rendements satisfaisants. Nous pouvons prendre pour preuve, les résultats d'analyses de la STEP des Brenets conformes à la législation. Les traitements y sont pourtant identiques en âge et en technologie. La différence réside dans le réseau d'évacuation des eaux qui, pour les Brenets, est en séparatif à plus de 60 %. Dans ces conditions, les eaux sont mieux traitées ».

### 3.3.4. Transports

Le petit train des Brenets a failli disparaître au profit d'un bus cette année mais au vu des problèmes de circulation routière et de la difficulté de tenir les horaires, il a été décidé de poursuivre son exploitation jusqu'à la fin des travaux de contournement, dès que le nouveau tunnel des Brenets aura été mis en fonction. On notera par contre que durant ces dernières années, cette ligne a dû être souvent remplacée par une ligne de bus passant par la Combe-Monterban pour différentes causes : dégâts lors de la tempête du 24 juillet, travaux de maintenance, ... mais qui n'assure pas la même qualité de transport.

## **3.4. Dicastère DEFRH (M. Anthony von Allmen)**

La Ville du Locle et la commune des Brenets ont fusionné au 1er janvier 2021. Cette fusion a impliqué la reprise de l'ensemble du personnel des Brenets.

La présente note vise à faire un point de situation sur l'après fusion. Quels changements pour le dicastère des finances, en terme organisationnel, mais aussi au niveau financier pour la nouvelle commune.

### 3.4.1. Ressources humaines

Dans le cadre de la fusion, 16 personnes employées des Brenets ont été reprises au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En équivalents plein temps, l'augmentation du personnel s'est élevée à 11.12 EPT. Tout le personnel des Brenets a pu être intégré dans les différents services communaux.

Les conditions salariales ainsi que les différences entre le statut du personnel de l'Etat de Neuchâtel (appliqué au personnel des Brenets) et le statut du Locle et son règlement d'application ont été discutées entre le service des ressources humaines et le personnel repris.

L'effectif du service des ressources humaines n'a pas augmenté suite à la fusion et la reprise du personnel des Brenets. En termes RH, la fusion a augmenté le nombre d'EPT à gérer au total.

L'intégration des employés communaux des Brenets au sein des services loclois s'est bien déroulée. La fusion n'a pas considérablement changé le travail du service des ressources humaines.

### 3.4.2. Energies

- **Electricité :**

Des discussions sont en cours entre Viteos et La Goule SA pour la reprise du réseau comme convenu dans la convention de fusion. La collaboration est bonne et se passe en bonne intelligence entre les deux sociétés.

- **Eau :**

La fusion a permis de basculer une partie du débit sanitaire du SIVAMO Le Locle sur Les Brenets apportant par là une amélioration de la situation pour le compte de l'eau et une plus grande autonomie de consommation. Un projet est à l'étude pour interconnecter les deux réseaux afin de gagner encore en autonomie.

Le Plan général d'approvisionnement en eau (PGA) est en cours d'élaboration avec un bureau externe. Ce dernier définira les priorités et les investissements nécessaires pour les prochaines années afin de maintenir le réseau en bon état. Signalons que les réseaux d'eau du Locle et des Brenets sont globalement en bon état. Le mandat de gestion de l'eau potable des Brenets a été repris par Viteos. Le fontainier des Brenets est pleinement intégré dans l'équipe de Viteos et occupe le poste de responsable technique du réseau eau des Montagnes.

### 3.4.3. Finances

- *Personnel*

Avec la fusion, l'ancienne administratrice adjointe des Brenets a été intégrée dans le service des finances au 1er janvier 2021, coïncidant avec le départ en retraite dans le service de la personne qui s'occupait des factures fournisseurs.

Le remplacement de cette personne pour la saisie des factures fournisseurs ne s'est pas fait « simplement » avec une reprise de poste, l'ancienne administratrice adjointe ayant un poste à responsabilité aux Brenets.

Dès lors, il a fallu repenser l'organisation d'une partie du service des finances et s'interroger sur les tâches effectuées.

Cette réorganisation visant à améliorer l'efficacité, a concerné essentiellement le domaine de la comptabilité, en supprimant les tâches du contrôle interne (assurées par l'organe de révision) et en allégeant les tâches de contrôle de gestion (responsabilisation des services dans les imputations comptables).

De plus, 0.15 EPT ont été affectés pour un nouveau poste de secrétaire de direction afin de soutenir le chef du dicastère des finances.

Cette réorganisation a débouché sur une réduction de 0.3 EPT au service des finances, passant de 8.9 EPT à 8.6 EPT et permettant une économie de près de Fr. 30'000.- annuel.

- *Charge de travail*

Le nombre de pièces comptables n'a pas significativement augmenté avec la fusion, en comparant les années 2022 et 2018-2019.

L'année 2020 n'est pas significative, car il s'agit de l'année Covid. Quant à l'année 2021, nous voyons que l'année juste après la fusion a généré un certain nombre de pièces comptables et de factures fournisseurs en plus, avec encore des doublons de facturation pour les deux communes. Mais dès cette année de transition passée, une régularisation s'est faite et finalement nous constatons que la charge de travail est comparable à la situation avant la fusion pour le nombre de pièces comptables et à peine supérieur pour le nombre de factures fournisseurs.

#### *La comptabilité en chiffres – pièces comptables*

| Nombre de mouvements comptables  | 2022          | 2021   | 2020   | 2019   | 2018   |
|--|---------------|--------|--------|--------|--------|
| Comptabilité générale  | <b>14'492</b> | 15'376 | 13'360 | 14'350 | 14'393 |
| Dont des factures fournisseurs   | <b>7'144</b>  | 7'352  | 6'371  | 6'957  | 7'000  |
| Dont des pièces comptables   | <b>7'348</b>  | 8'024  | 6'989  | 7'393  | 7'393  |
| Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général | <b>-5.8%</b>  | +15.1% | -6.9%  | -0.3%  | -5.6%  |

Le nombre de factures fournisseurs augmente légèrement, mais qu'en est-il des montants payés ? L'année 2020 n'est pas représentative, mais nous voyons que si l'on prend 2019 vs 2021 ou 2022, il y a une augmentation sensible du montant des factures payées :

|                                | 2022        | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|--------------------------------|-------------|------|------|------|------|
| Factures fournisseurs (en mio) | <b>39.0</b> | 38.3 | 34.2 | 36.6 | 38.5 |

En termes de factures envoyées, nous notons une augmentation marquée entre 2019 et 2021. Cela correspond tout simplement à l'augmentation du nombre de factures liées à l'habitant. En 2022, l'Etat a repris la facturation de l'impôt foncier pour les personnes physiques, d'où la diminution du nombre de factures.

|                               | 2022   | 2021   | 2020   | 2019   | 2018   | 2017   | 2016   |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de factures traitées   | 15'500 | 18'020 | 15'599 | 15'911 | 15'456 | 14'813 | 13'710 |
| Variation en %                | -14.00 | 15.50  | -2.00  | +2.95  | +4.34  | +8.05  | -0.99  |
| Nombre de rappels             | 2'333  | 2'147  | 1'961  | 1'931  | 1'821  | 2'293  | 1'918  |
| Nombre de poursuites engagées | 739    | 534    | 416    | 705    | 714    | 841    | 739    |

- Finances

Suite à la fusion, nous avons examiné la méthode de réévaluation du patrimoine administratif et financier des deux communes, afin de voir s'il y avait des divergences, ce qui était le cas. Afin d'harmoniser la méthode et d'avoir une pratique commune, les terrains et les forêts des Brenets ont été réévalués selon la manière du Locle.

La réévaluation a abouti à :

- Dévalorisation des terrains PF de Fr. 5'655'998.- (anticipation dézonage PAL) → Compensé par un prélèvement à la réserve = sans impact sur le résultat.
- Plus-value des forêts de Fr. 71'084.60 ;
- Plus-value des droits de superficie de Fr. 717'800.- (pas valorisés aux Brenets).

Nous avons profité de dévaloriser complètement la station de pompage des Goudebas qui est hors service, de Fr. 187'775.- et de remettre la valeur initiale (avant réévaluation des Brenets) pour la STEP qui devra être rénovée ou reconstruite, en la dévalorisant de Fr. 328'850.-. Au Locle, les ouvrages de génie civil n'avaient pas fait l'objet de réévaluation.

Après ces adaptations, le suivi financier des terrains communaux, bien que plus nombreux après fusion, n'apporte pas un surcroît de travail.

- Dettes

L'Etat de la dette au 1er janvier 2021 était de 138.8 millions, après fusion des 124 millions de la commune du Locle et des 14.8 millions de la commune des Brenets.

Elle se monte au 31.12.2022 à 140.1 millions.

La gestion de la dette après fusion n'implique pas une charge de travail supplémentaire.

- Assurances

Après la fusion, nous avons réalisé un inventaire incluant la commune des Brenets, comme il n'y avait pas d'inventaire formel existant. Les polices d'assurance ont pu être regroupées.

Par la suite, la gestion des assurances après fusion n'est pas différente, hormis un périmètre un peu plus large.

- Impôt

Difficile de comparer le niveau des impôts avant et après fusion. Il y a eu des réformes fiscales au moment charnière de la fusion (splitting des couples mariés, correction de la progression à froid notamment).

La diminution du coefficient fiscal communal de 75 à 69 points a été effective pour les habitants de l'ancienne commune des Brenets pour l'année fiscale 2021.

Le niveau des impôts évolue ainsi :

| Classification par nature                    | Comptes<br>2022   | Comptes<br>2021   | Comptes<br>2020*  | Comptes<br>2019*  |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Revenus fiscaux</b>                       | <b>35 355 683</b> | <b>35 251 688</b> | <b>34 428 533</b> | <b>37 401 145</b> |
| Impôt personnes physiques (hors frontaliers) | 18 941 110        | 18 694 990        | 20 525 290        | 22 654 094        |
| Impôt des personnes morales (hors fonds)     | 2 949 923         | 3 127 913         | 2 208 954         | 3 444 718         |
| Fonds de répartition de l'impôt PM           | 3 035 475         | 2 698 858         | 2 617 567         | 2 305 421         |
| Autres impôts (fonciers, spectacle, chiens)  | 1 139 668         | 1 006 622         | 963 674           | 522 300           |

\*Comptes Le Locle & Les Brenets consolidés

- *Conclusion*

Le processus de fusion a nécessité beaucoup de travail de préparation, y compris la 1<sup>ère</sup> année 2021, avec la reprise complète du bilan, les réévaluations, les inventaires des biens, etc.

En revanche, l'après fusion n'a pas vu la façon de travailler se modifier ou devenir une charge beaucoup plus importante ou complexe. De manière générale, la fusion a surtout permis d'appliquer des méthodes uniformes.

#### 3.4.4. Affaires économiques

La fusion a augmenté le nombre de partenaires et a par exemple permis à une entreprise locloise (Innotools) de s'installer aux Brenets tout en restant dans la même commune.

### 3.5. Dicastère DJIPS + présidence (Mme Sarah Favre)

#### 3.5.1. Centre d'orthophonie

Les impacts sont limités car déjà en interaction avant la fusion.

#### 3.5.2. Service dentaire scolaire

Même constat que pour le centre d'orthophonie. On constate une légère augmentation du nombre de demandes d'exonérations en concordance avec l'augmentation du nombre d'habitants.

#### 3.5.3. Contrôle des habitants

##### Antenne du service aux Brenets

Bilan de l'antenne du service dans les locaux de l'Hôtel Communal à Rue du Lac 22 aux Brenets ouverte 17,5 heures par semaine en 2021 puis 8 heures par semaine dès janvier 2022 et toujours comme tel à ce jour :

La fréquentation est sans cesse en baisse depuis 2021. Si ce guichet a été utile pour réorienter les Brenassiers durant les premiers mois qui ont suivi la fusion (moyenne 12 clients par semaine de janvier à avril 2021), la fréquentation est ensuite très rapidement tombée à une moyenne de 6,5 clients par semaine pour le reste de l'année 2021 puis à 5,5 clients par semaine en 2022 et à 4,7 clients par semaine en 2023 dont 2,8 clients (60 %) pour des prestations liées aux permis de travail des frontaliers.

Ces dernières n'impliqueront plus notre service dès courant 2024 puisqu'un nouveau processus direct entre employeurs et service cantonal des migrations (SMIG) prendra le relais.

En conclusion, pour moins de 2 clients par semaine, le maintien de ladite antenne par ce service n'a désormais plus de sens.

#### Personnel du service

La collaboratrice de l'ancienne administration communale des Brenets intégrée à notre Service, à un taux d'activité de 50 %, suite à la fusion est clairement un renfort pour notre équipe qui, jusqu'à la fusion, était en sous-effectif.

Nous bénéficions de sa connaissance du village des Brenets et de son expérience acquise dans une administration de généralistes. Précisons qu'un temps d'adaptation non négligeable lui a été nécessaire la première année pour se familiariser avec notre fonctionnement de spécialistes.

Passer d'une gestion d'environ 1'000 habitants et 500 frontaliers à une gestion d'environ 11'000 habitants et 3'800 frontaliers n'a pas été sans effort.

#### Cimetières

Depuis la fusion, notre service gère l'administration et l'entretien de 2 cimetières distincts : celui du Locle et celui des Brenets. Il a fallu s'adapter.

Aux Brenets, l'entretien est à ce jour assumé de manière partagée moitié-moitié entre le jardinier du cimetière du Locle et l'équipe de la voirie dédiée au village des Brenets. La voirie refacture en interne à notre service les prestations de ses collaborateurs. On peut estimer à environ 260 heures annuelles consacrées à l'entretien du cimetière des Brenets soit l'équivalent d'un poste à 15 %.

L'élaboration d'un règlement communal des cimetières unifié est toujours en cours. Un premier projet a été soumis par notre service à l'équipe juridique de la chancellerie communale en mai dernier, sans suite à ce jour car à priori d'autres révisions de réglementations sont prioritaires.

Notre service a procédé en 2021 à la saisie informatique du registre du cimetière des Brenets (environ 800 défunts saisis). Ce registre n'existait jusqu'à la fusion qu'en version papier. Ce travail permet une recherche nettement plus aisée de l'emplacement des défunts.

Plusieurs améliorations ont été réalisées depuis 2021 ou sont en cours de réalisation sur le site du cimetière des Brenets, notamment : acquisition d'un coffrage pour anticipation et sécurisation des travaux d'inhumations, mise en place d'une vitrine d'affichage, revalorisation du Jardin du Souvenir et d'un secteur en gravier peu aisé à entretenir, adaptation des fontaines, revalorisation des plates-bandes entre l'entrée et la dépendance.

#### 3.5.4. Service du domaine public

Les prestations ne sont plus facturées aux Brenets. Le règlement de police a été harmonisé en commission législative et est passé au législatif le 30 mai 2024. Le plan de stationnement harmonisé a été mis en place en septembre 2023 sur l'ensemble de la commune. Il y a plus d'amendes d'ordre (AO) pour la commune.

Le nombre d'EPT reste le même pour un territoire plus grand.

### 3.5.5. Service de la jeunesse

Depuis la fusion, le service propose des activités thématiques sur le territoire des Brenets pour permettre aux jeunes de se familiariser avec l'ensemble de la commune. De plus, le service essaie de se développer et de s'étendre sur le territoire brenassier à la demande des jeunes pour ainsi continuer d'offrir un service de proximité. Ce travail a malheureusement pris un peu de retard, mais tous les jeunes qui le souhaitent, peuvent rejoindre les activités que propose le CLAAP ainsi que son lieu de rencontre dédié à la jeunesse.

### 3.5.6. Structures d'accueil

Pour le secrétariat de jeunesse et institutions parascolaires, la fusion nous a permis d'accueillir 2 nouvelles structures : Les Grenouilles et Les Salamandres.

La commune fusionnée compte désormais 4 structures en accueil parascolaire (4 à 12 ans) et 2 structures préscolaires (4 mois à 4 ans).

Au niveau de la charge de travail, l'accueil de ces deux structures a représenté :

- Env. 70 capacités contributives supplémentaire à valider pour le calcul de la participation communale ;
- Différents contacts avec les nouveaux parents ;
- L'impression et la mise sous pli d'env. 60 factures par mois ;
- Le suivi partiel des nouveaux débiteurs ;
- La mise à jour et l'uniformité de divers documents tels que les fiches d'inscription et les règlements des structures ;
- L'accompagnement des deux responsables dans les différentes tâches administratives telles que l'établissement des notes de frais, l'établissement du budget pour la Commune et les commentaires aux comptes, le chapitrage des factures fournisseur, la transmission du budget et des comptes au Canton, etc.

Suite à la nouvelle répartition des dicastères (départ du CSLL) en même temps que la fusion, l'ensemble de ces tâches ont pu être intégré avec le même nombre d'EPT et s'est bien déroulé.

Concernant l'impact financier pour la commune, cela représente pour :

#### *L'année 2021 :*

- Pour Les Grenouilles Fr. 269'739.00 de recettes et Fr. 439'619.00 de charges
- Pour Les Salamandres Fr. 234'029.00 de recettes et Fr. 312'359.00 de charges

#### *L'année 2022 :*

- Pour Les Grenouilles Fr. 296'882.00 de recettes et Fr. 390'183.00 de charges
- Pour Les Salamandres Fr. 269'999.00 de recettes et Fr. 347'569.00 de charges

### 3.5.7. Chancellerie

Le maintien d'un guichet de l'administration communale aux Brenets qui était prévu à l'article 5 de la convention de fusion a été respecté. Ce maintien était également soutenu par le principe de proximité de l'article 6 qui faisait mention d'une répartition des services communaux en contact fréquent avec la population sur le territoire communal.

Ces services (voirie, contrôle des habitants, crèche et parascolaire, conciergerie) ont été maintenus sur le territoire brenassier, avec certaines adaptations d'horaires en fonction de la demande, plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des habitants. Il est à noter que le principe de proximité a, par ailleurs, été respecté avec la tenue d'une séance mensuelle du Conseil communal aux Brenets. Le remplacement du concierge aux Brenets ainsi que le maintien de la déchetterie aux Brenets et la mise en place d'un service de ramassage de déchets encombrants pour les habitants des Brenets vont tous dans ce sens également.

Le principe de proximité, à l'instar du service à domicile de l'article 7 est toujours d'actualité. En effet, cette prestation est offerte aussi bien en Ville du Locle que sur le territoire brenassier.

Le siège garanti par l'article 9 au sein du Conseil général est dépassé puisqu'à ce jour 8 membres du Conseil général résident aux Brenets ce qui représente 19,5 % du législatif.

Bien qu'il n'y ait pas eu de possibilité légale de garantir un siège au Conseil communal pour les Brenassiers, signalons qu'il y a actuellement deux des cinq sièges qui sont occupés par des Brenassiers (40 %).

En conformité avec l'article 24, un travail important d'uniformisation et de mise à jour de la réglementation a déjà été effectué et se poursuit, au travers, principalement de la commission législative. La législation qui a d'ores et déjà été harmonisée est la suivante :

Conseil général :

- 18.11.2020 : pour appliquer le règlement du tarif de l'eau de la Commune du Locle du 1<sup>er</sup> octobre 2014 à la nouvelle commune fusionnée, abrogation de l'arrêté concernant la taxe pour l'entretien des conduites privées d'amenée d'eau potable de la Commune des Brenets du 22 mars 1995 ;
- 18.11.2020 : pour appliquer le règlement relatif à la gestion des déchets de la Commune du Locle du 14 novembre 2011 à la nouvelle commune fusionnée, abrogation du règlement relatif à la gestion des déchets de la Commune des Brenets du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;
- 18.11.2020 : pour appliquer le règlement du tarif de l'eau de la Commune du Locle du 1<sup>er</sup> octobre 2014, abrogation du règlement pour la distribution de l'eau potable de la Commune des Brenets du 22 mars 1995 et l'arrêté fixant le tarif de vente de l'eau de la Commune des Brenets du 2 juin 2008 ;
- 18.11.2020 : pour appliquer l'arrêté concernant l'introduction d'une nouvelle taxe pour l'assainissement des eaux de la Commune du Locle du 30 novembre 2000 qui a été remplacé par le RTAE et RAE le 29 septembre 2022 et TAE le 19 octobre 2022, abrogation de l'arrêté relatif à la perception d'une taxe d'épuration de la Commune des Brenets du 15 novembre 2000 ;
- 18.11.2020 : pour appliquer le règlement sur les finances de la Commune du Locle du 25 juin 2015, abrogation du règlement sur les finances de la Commune des Brenets du 14 décembre 2015 ;
- 18.11.2020 : pour appliquer le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008, qui a ensuite été intégralement révisé le 29 septembre 2022, abrogation du règlement général de la Commune des Brenets du 28 mars 2018 ;
- 30.09.2021 : Arrêté concernant la taxe des chiens ;
- 18.11.2021 : Arrêté plan de stationnement (appliqué aux Brenets par arrêté du Conseil communal du 21.06.2023) ;

- 25.05.2022 : pour appliquer le règlement d'application concernant l'exécution et la réfection des fouilles, abrogation de l'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal ;
- 26.10.2022 : pour appliquer un règlement général des préscolaire communales de la Ville du Locle (signé par les responsable et la cheffe du dicastère), abrogation du règlement général de la structure préscolaire communale du 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;
- 26.10.2022 : arrêté concernant la vente du réseau d'éclairage public de l'ancienne commune des Brenets ;
- 25.01.2023 : révision du règlement sur les taxes en matière de construction ;
- 28.09.2023 : pour appliquer un règlement général des parascolaire communales de la Ville du Locle (signé par les responsable et la cheffe du dicastère), abrogation du règlement général pour les structures parascolaires communales du 27 mars 2013 ;
- 30.05.2024 : nouveau règlement de police et abrogation du règlement de police du Locle du 2 février 1973 et de celui des Brenets du 21 avril 2008.

#### Conseil communal :

- 21.06.2023 : arrêté concernant la modification du règlement du Conseil communal concernant le stationnement facilité sur le domaine public du 18 mai 2022 ;
- 21.06.2023 : arrêté concernant la modification de l'arrêté du Conseil communal concernant le stationnement sur le domaine public du 18 mai 2022 afin d'avoir un plan de stationnement pour toute la Commune du Locle.

La législation qui est prévue d'être harmonisée prochainement est la suivante :

#### Conseil général :

- Nouveau règlement concernant l'équipement des terrains constructibles et abrogation de celui du Locle du 23 mars 2005 et des chapitres 19 et 20 du règlement d'aménagement des Brenets du 15 mars 1994 ;
- Révision du PAL : nouveaux règlements d'aménagement et de construction. Abrogation du règlement d'aménagement du Locle du 9 mai 1991 et de celui des Brenets du 15 mars 1994 ainsi du règlement des constructions des Brenets du 11 octobre 1972 ;
- Nouveau règlement des cimetières du Locle et des Brenets et abrogation du règlement des inhumations, des incinérations et du cimetière du Locle du 4 juillet 2012.

#### Conseil communal :

- Nouveau règlement d'application du Conseil communal concernant les cimetières du Locle et des Brenets et abrogation de l'arrêté du Conseil communal concernant les taxes prévues au règlement des inhumations, des incinérations et du cimetière du Locle du 9 avril 2008 ainsi que l'arrêté du Conseil communal concernant le service des agents de pompes funèbres du 13 octobre 1999.

